

BULLETIN DE RENOUVELLEMENT À LA CERTIFICATION PEFC



Cadre réservé à PEFC Nouvelle-Aquitaine

N° participant : 10-21-...../.....

Date réception dossier :

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Agissant en tant que* :

Propriétaire

Représentant légal de la personne morale
(ci-dessous)

Raison Sociale :

Adresse :

.....

.....

GESTION DE LA FORÊT*

réalisée en direct par le propriétaire

confiée à un tiers :

Nom - Prénom :

Raison Sociale :

Téléphone : Mobile :

Courriel :



Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS sur la région, à :

ENGAGEMENTS

- **Respecter** et faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016), consultables sur www.pefc-france.org (rubrique documents de référence) ou disponibles sur simple demande auprès de PEFC Nouvelle-Aquitaine.
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC Nouvelle-Aquitaine et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Nouvelle-Aquitaine.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Nouvelle-Aquitaine en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique sur le site www.pefc-france.org
- **Accepter** que PEFC Nouvelle-Aquitaine sollicite les services concernés afin de récupérer les informations manquantes concernant ma propriété
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation,...) informer PEFC Nouvelle-Aquitaine dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Nouvelle-Aquitaine.

Tous les 5 ans, PEFC Nouvelle-Aquitaine me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement.

Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC Nouvelle-Aquitaine avant un délai fixé par ce dernier.

*cochez la ou les cases correspondantes

Version du 17-09-2024

INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT

J'atteste par la présente que je suis bien propriétaire de parcelles forestières sur les communes ci-dessous :

CODE POSTAL	COMMUNE	SURFACE (ha)

Conversion peuplier d'alignement en surface : 1km = 1 ha

SURFACE TOTALE DE LA FORÊT ha a

Si tableau insuffisant, fournir un tableau en annexe

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

Mes parcelles forestières sont d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant, je dispose d'un ou plusieurs documents de gestion durable et je fournis la copie d'un des éléments suivants :

- agrément du(des) Plan(s) Simple(s) de Gestion (PSG) et/ou
- enregistrement du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec programme de coupes et travaux et/ou
- adhésion au Règlement Type de Gestion (RTG)

En cas de personne morale (GF, etc.) ou indivision ou usufruit/nu-propriété, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (kbis, mandat, pouvoir,...)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES*

La surface totale de ma forêt est inférieure ou égale à 10 hectares :

Frais de dossier pour 5 ans

50 €

La surface totale de ma forêt est supérieure à 10 hectares :

Frais de dossier (50€) + Contribution à l'hectare (1,50 € par ha)

50 € + surface x 1,50 €

=

- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC Nouvelle-Aquitaine
- J'effectue un virement (un RIB me sera transmis sur demande)

TOTAL à payer

pour 5 ans

€

Je reconnais par la présente, respecter les engagements PEFC et qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à :

Le :

Signature :

Document à retourner, complété et signé, à :

PEFC Nouvelle – Aquitaine

Bourse Maritime - Place Lainé
33 000 BORDEAUX

05 56 52 84 50

contact@pefcaquitaine.org

*frais de dossier non remboursables quelle que soit l'issue du dossier